

## LYON : CANOL VEUT SE PAYER LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE

N°WEB | 16/09/2010

**Toujours à l'affût des décisions litigieuses émanant des pouvoirs publics, la CANOL (l'association des Contribuables Actifs Lyonnais) a saisi le tribunal administratif de Lyon suite à un achat de places de matchs lors du GPTL par le Conseil Général du Rhône.**



© Olivier Chassignole

La CANOL (Contribuables Actifs Lyonnais) se paie le Conseil Général du Rhône. Selon l'association de contribuables lyonnais très regardant sur les dépenses d'argent public, le Conseil Général du Rhône aurait procédé à des achats massifs de places de matchs sportifs auprès du LOU, de l'ASVEL et surtout de l'OL. A chaque reprise, CANOL a contesté le principe et les modalités de ces achats en interpellant l'autorité judiciaire. Epinglé tout récemment : l'achat de places de matchs de tennis (notamment 36 places en loge VIP au sein du «village du Grand Prix») à la société CANAL + EVENTS pour un montant de 128 324 €. en 2008.

**DESINVOLTURE.** Le 1<sup>e</sup> juillet dernier, le Tribunal Administratif de Lyon a rendu un jugement selon lequel "le Conseil Général a gravement manqué à ses obligations d'acheteur public : en ne procédant à aucune évaluation préalable ou analyse de ses besoins dans le domaine des achats de places comme l'exige le code des marchés publics, en ne prévoyant pas l'affectation des places à un usage déterminé: le Conseil Général est incapable de donner la liste des bénéficiaires des places en loges VIP, par voie de conséquence, en ne démontrant pas que ces dépenses sont justifiées par l'intérêt général". CANOL a obtenu gain de cause mais selon l'association "Le Conseil Général du Rhône ne tient aucun compte de ces avertissements répétés et persiste dans sa volonté d'acheter au prix fort des milliers de places" en ne tenant compte d'aucun de ses avertissements. CANOL a donc formé un nouveau recours. Recours que le Conseil Général du Rhône "ne souhaite pas commenté avant rendu du jugement".